



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Rés  
i  
Mor  
be**\*25052370\***

JOURNAL DE L'ENTREPRISE

**09 AVR. 2025**

Greffier

N° d'entreprise : 0471 895 496

**Nom**

(en entier) : dbBase

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Chaussée de Mons 43 boîte 7/2 à 1400 Nivelles

**Objet de l'acte** : Démission des administrateurs - Désignation nouvel administrateur - Transfert du siège

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 avril 2025, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire a:

\* pris acte de la démission avec effet au 7 avril 2025, en leur qualité d'administrateurs, de:

- Monsieur Yves Cornet, domicilié Rue Tramasure 66 à 7860 Lessines ;
- Monsieur Denis Mahieu, domicilié Chaussée de Mons 30 à 7060 Soignies ;

\* désigné en qualité de nouvel administrateur à dater de ce 7 avril 2025 et pour une durée indéterminée, la société à responsabilité limitée 4BS Holding, N° d'entreprise 1019.605.107], ayant son siège social Nijverheidsstraat 37 à 2570 Duffel, avec pour représentant permanent Monsieur Nicolaas Vlieghe, domicilié à 2861 Sint-Katelijne-Waver (Onze-Lieve-Vrouw-Waver), Oude Bergstraat 3;

\* l'assemblée et le nouvel administrateur ont décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat à 7170 Manage, Chaussée de Nivelles 89 K

Procuration pour les formalités légales de publication

L'assemblée générale et l'Organe d'Administration ont donné procuration spéciale à la SA VANDELANOTTE, dont le siège est sis à 8500 Courtrai, Kennedyplein 1, avec faculté de subdélégation en faveur de ses préposés et collaborateurs, dont Messieurs Jonathan DERDEYN et Pierre-Henri VANBESIEN, afin de compléter, signer et procéder au dépôt au greffe de tous documents utiles à la publication par extrait aux annexes du Moniteur belge des décisions constatées ci-avant (formulaires pour le Moniteur belge, attestation d'identité...).

Pierre-Henri VANBESIEN, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).